

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1004

16 avril 2015

SOMMAIRE

Abacom S.A.	48190	Mars Management S.A.	48154
Aircraft Holding Solutions VI Lux S.à.r.l.	48172	M Club S.C.A.	48148
Ankor S.à.r.l.	48164	Music and Tools S.à r.l.	48147
Barez S.à r.l.	48191	New Village Fund	48147
Betam4 S.C.Sp.	48148	Niel Infrastructures S.A.	48147
Bethel Development & Services S.A.	48192	Octinvest S.A.	48146
BTC Cuatro S.à r.l.	48156	OpCapita Red GP S.A.	48146
Capital Management Company S.A.	48186	PATRIZIA Lux 50 S.à r.l.	48151
CATO Z'BRUGGE SCI	48155	Quintus Holdings S.A.	48148
CERE II Coinvest S. à r.l.	48192	Raidho SICAV	48151
CERE III W Co-Invest S.à r.l.	48172	Reifen Kiefer, s.à r.l.	48150
Energy and Infrastructure Management S.à r.l.	48154	Remifin S.A.	48152
Fifteen Securitisation S.A.	48154	Riganti Forging S.A.	48150
Franki Foundations Luxembourg	48172	Riva Bella S.A.	48150
GPE VI FIS GP S.à r.l.	48146	Rospine Holdings S.A.	48152
GPE VI FIS II S.C.A.	48146	Santander European Investments Lux S.à r.l.	48151
HubertTech	48146	S.C.L. Holding S.A.	48153
LSEG LuxCo 1 S.à r.l.	48152	ServiceMagic International S.à r.l.	48149
Luxaviation Holding Company	48151	Southern Light S.à r.l.	48150
Luxaviation S.A.	48149	TaxiRent S.A.	48163
LuxCo 89 S.à r.l.	48149	Teleflex Medical Devices S.à r.l.	48153
LYXOR Index Fund	48149	TMF Fund Services (Luxembourg) S.A. ..	48153
Machal II S.A.	48147	Venglo Holding S.A.	48185

GPE VI FIS GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 mars 2015.

Référence de publication: 2015037891/10.

(150043350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

GPE VI FIS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 150.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 mars 2015.

Référence de publication: 2015037892/10.

(150043079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

OpCapita Red GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.439.

Les comptes annuels pour la période du 19 novembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015038095/11.

(150043308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Octinvest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.527.

La convention de Domiciliation concernant la société OCTINVEST S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée, avec effet en date du 18/02/2015, par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015038099/11.

(150042886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

HubertTech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 121.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015037912/12.

(150043332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Music and Tools S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 2, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 166.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Music and Tools S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015038034/12.

(150042642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Niel Infrastructures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.267.

EXTRAIT

Maître Alexandre CHATEAUX, a démissionné de son poste d'administrateur de la société NIEL INFRASTRUCTURES S.A., société anonyme, ayant son siège social au L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue R.C.S. Luxembourg B180.267 le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038087/13.

(150043141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

New Village Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.557.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour NEW VILLAGE FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Corinne ALEXANDRE / Pierre BUISSERET

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015038083/14.

(150043375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Machal II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.424.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. März 2015.

Für: MACHAL II S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015038036/15.

(150043269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

M Club S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 60.000,01.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 186.256.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 29 janvier 2015, le conseil d'administration de MClub SCA a transféré le siège social de la société ainsi que le changement d'adresse de MCGP s.a.r.l. au numéro d'immatriculation au RCSL: B 186.213, au 14 rue Auguste Lumière L1950 Luxembourg, avec effet au 15 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038019/14.

(150042906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Quintus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 162.496.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société daté du 2 mars 2015 que Mme Geneviève BLAUEN-ARENDET, Administrateur de sociétés, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée par cooptation à la fonction d'Administrateur de catégorie A et Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de M. Michel-Joseph OSTERTAG, démissionnaire, avec effet au 30.09.2014. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015038153/16.

(150042959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Betam4 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.091.

STATUTS

- La dénomination de la Société est BETAM4 S.C.Sp..
- La date de constitution est le 2 mars 2015.
- La durée de la Société est illimitée.
- Le siège social est 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

* Objet social: La nature de l'activité commerciale devant être menée ou mise en avant par la Société sera (a) de faire, de détenir et de céder des investissements dans des parts sociales préférentielles émises par Barking Dog Ventures Limited, société enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro 09265889 ayant son siège social au 107, Cheapside, 9th floor, EC2V 6DN Londres et dans les autres cas d'investir dans, et de soutenir le développement de, Barking Dog Ventures Limited, (b) de gérer l'exploitation de ses biens et de son activité commerciale, incluant sans être toutefois limitée aux Parts d'Intérêts de la Société; et (c) de mener de telles activités autant que cela sera nécessaire et de la façon accessoire ou approprié en rapport avec ce qui précède.

* L'Associé Commandité est la société BetaAngels Management S.à r.l. avec siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190222.

* Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. A l'égard des tiers la Société est liée par la signature de l'Associé Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037651/24.

(150042434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Luxaviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038015/9.

(150042771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

ServiceMagic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.539.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 10/02/2014 No L140025669) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038190/11.

(150042734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

LuxCo 89 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015037997/13.

(150042900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

LYXOR Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.500.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 février 2015

I - Démission de Monsieur Eric TALLEUX en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires prend note de la démission de Monsieur Eric TALLEUX en tant qu'Administrateur en date du 30 Octobre 2014.

II - Nomination de Monsieur Arnaud LLINAS en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Février 2016, Monsieur Arnaud LLINAS résidant professionnellement au 17 Cours Valmy, 92 800 Puteaux - France en qualité d'Administrateur avec effet au 23 Février 2015.

III - L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Février 2016, les mandats d'Administrateurs de Messieurs François MILLET, Joël AUTISSIER et Arnaud LLINAS.

IV - L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Février 2016, Deloitte Audit Sàrl, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée.

Référence de publication: 2015038017/21.

(150042735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Reifen Kiefer, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 86, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 94.761.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038168/9.

(150042707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Southern Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 73.600,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2015.

Pour Southern Light S. à R.L.

Référence de publication: 2015038197/11.

(150043287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Riganti Forging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.077.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 5 mars 2015 que:

- Mme Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce jusque l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038173/14.

(150043282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Riva Bella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.488.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Actionnaire Unique, qui s'est tenue en date du 20 janvier 2015, l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié les démissions, avec effet au 19 janvier 2015, de Monsieur Olivier BRUNISHOLZ et SYNER-GIPLUS S.à r.l., suite aux résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 19 janvier 2015.

2. L'Assemblée a décidé de reconduire les mandats de l'administrateur et administrateur-délégué, la société Luxembourg Marine Services S.A., avec siège social au 20 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

3. L'Assemblée accepte avec effet immédiat la démission de la société Luxrevision S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, la société Luxembourg Marine Services S.A., numéro d'immatriculation RCSL B53.040, avec siège social au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015038174/20.

(150042701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

PATRIZIA Lux 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 123.069.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015038133/9.
(150042993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 147.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015037993/9.
(150042748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.260.859,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 133.110.

Extrait des résolutions du conseil de gérance tenu en date du 5 mars 2015

Les membres du conseil de gérance de la Société ont décidé comme suit:
- De transférer le siège social de la Société du 12F, Rue G. Kroll, L - 1882 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, avec effet au 11 février 2015.
Luxembourg, le 6 mars 2015.
Référence de publication: 2015038187/13.
(150042779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Raidho SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.514.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 27 février 2015 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Marco SAGRAMOSO, avec adresse professionnelle au Via Trevano 2/A - CH - 6900 LUGANO -Suisse;
- Fabrizio SARTORI, avec adresse professionnelle au Via Trevano 2/A - CH - 6900 LUGANO - Suisse;
- Alessandro BRUSCAGIN, avec adresse professionnelle au Viale Felissent 42 - I - 31100 Treviso -Italie.

2. Deloitte Audit S.à.r.l., avec siège social au 560, Rue de Neudorf - L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 mars 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015038163/23.

(150042651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Remifin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 54.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.03.2015.

Pour: REMIFIN S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015038169/14.

(150042757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Rospine Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 162.499.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société daté du 03.03.2015 que Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, Administrateur de sociétés, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée par cooptation à la fonction d'Administrateur de catégorie A et Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de M. Michel-Joseph OSTERTAG, démissionnaire, avec effet au 30.09.2014. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015038181/16.

(150042975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

LSEG LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.120.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 192.180.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 mars 2015

En date du 5 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur David WARREN de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Simon ATKINSON, né le 22 octobre 1960 à Burgess Hill, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10, Paternoster Square, EC4M 7LS Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Serge HARRY, gérant de catégorie A
- Monsieur Simon ATKINSON, gérant de catégorie A
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

LSEG LuxCo 1 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015038009/24.

(150043030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

TMF Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.384.

—
Extrait de procès-verbal

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 6 Mars 2015 que:

- Le Conseil a validé avec effet immédiat au 6 Mars 2015, la démission de Monsieur Hedderman Mark, né le 20.07.1974 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de son mandat d'administrateur délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2015.

Pour la Société

Jan Lubawinski

Administrateur

Référence de publication: 2015038281/17.

(150043352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

S.C.L. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.101.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2015, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

A dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

De la Société anonyme S.C.L. HOLDING S.A., immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130101, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015038183/18.

(150042737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Teleflex Medical Devices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.342.120,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.177.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés de la Société en date du 27 février 2015:

1- La démission de Monsieur Charles Jeffrey Jacobs, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 27 février 2015, été acceptée;

2- La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 27 février 2015 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jacob Peter ELGUICZE, né dans le New-Jersey, le 23 août 1973, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 550 E. Swedesford Road, Suite 400, Wayne, PA 19087, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038270/19.

(150043195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de Energy and Infrastructure Management S.à r.l. (la «Société») a été clôturée le 10 février 2015, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de la Banque de Luxembourg, 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour Energy and Infrastructure Management S.à r.l.

Paolo Alemanni

Liquidateur

Référence de publication: 2015037792/17.

(150043232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Mars Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.236.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3 mars 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mars 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2015038043/18.

(150042916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Fifteen Securitisation S.A., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.900.

Il résulte du procès-verbal du 14 novembre 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Première et unique Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Mirko LAROCCA de sa fonction d'Administrateur avec effet au 14 novembre 2014. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Madame Marine SCHRUB, née à Châlons-en-Champagne (France), le 28 octobre 1986 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037837/19.

(150042623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

CATO Z'BRUGGE SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8365 Hagen, 89, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 4.777.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Camille STOCKREISER, ingénieur technicien en retraite, né à Beckerich le 2 février 1940, demeurant à L-8365 Hagen, 89, rue Principale,

détenteur de quarante-neuf (49) parts sociales.

2.- Madame Kim STOCKREISER, éducatrice, née à Luxembourg le 7 mars 1987, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 40, rue Aline et Emile Mayrisch,

détentrice de vingt-cinq virgule cinquante (25,50) parts sociales.

3.- Monsieur Ken STOCKREISER, employé de l'État, né à Luxembourg le 27 juin 1990, demeurant à L-8365 Hagen, 89, rue Principale,

détenteur de vingt-cinq virgule cinquante (25,50) parts sociales.

Les comparants préqualifiés sub 1.-, 2.- et 3.-, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile "CATO Z'BRUGGE SCI" (numéro d'identité 2012 70 01 252), avec siège social à L-8365 Hagen, 89, rue Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C, numéro 1438 du 8 juin 2012, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro E 4777,

requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Exposé préliminaire

1) Madame Antoinette HUTMACHER, ayant demeuré en dernier lieu à L-8365 Hagen, 89, rue Principale, était détentrice de quarante-neuf (49) parts sociales de la prédite société "CATO Z'BRUGGE SCI".

2) Madame Antoinette HUTMACHER est décédée "testat" à Luxembourg en date du 20 août 2012.

3) Sa succession est échue pour une moitié (1/2) indivise à chacun de ses deux enfants les STOCKREISER a) Kim et b) Ken, préqualifiés sub 2.- et 3.-, à l'exception d'un droit d'habitation revenant à son époux survivant Monsieur Camille STOCKREISER, préqualifié sub 1.-.

I. - Cessions de parts sociales

I) Monsieur Camille STOCKREISER, préqualifié sub 1.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, dix-neuf virgule cinquante (19,50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "CATO Z'BRUGGE SCI" à Madame Kim STOCKREISER, préqualifiée sub 2.-, qui accepte.

II) Monsieur Camille STOCKREISER, préqualifié sub 1.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, dix-neuf virgule cinquante (19,50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "CATO Z'BRUGGE SCI" à Monsieur Ken STOCKREISER, préqualifié sub 3.-, qui accepte.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Les cessionnaires participeront aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Suite aux prédites cessions de parts sociales, les cent (100) parts sociales de la société "CATO Z'BRUGGE SCI" sont réparties comme suit:

a) Monsieur Camille STOCKREISER, préqualifié, dix parts sociales	10
b) Madame Kim STOCKREISER, préqualifiée, quarante-cinq parts sociales	45
c) Monsieur Ken STOCKREISER, préqualifié, quarante-cinq parts sociales	45
Total: cent parts sociales	100

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Camille STOCKREISER, Madame Kim STOCKREISER et Monsieur Ken STOCKREISER, seuls associés de la société "CATO Z'BRUGGE SCI", ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de tenir compte du décès de Madame Antoinette HUTMACHER et des cessions de parts sociales qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune."

Deuxième résolution

Suite au prédit décès Madame Antoinette HUTMACHER, étant précédemment co-gérante de la société, les associés constatent que Monsieur Camille STOCKREISER, préqualifié sub 1.-, est désormais gérant unique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Conformément à l'article 1690 du Code Civil, la société "CATO Z'BRUGGE SCI", ici représentée par son gérant unique Monsieur Camille STOCKREISER, préqualifié, déclare accepter les cessions de parts sociales ci-dessus.

Les comparants sub 2.- et 3.- déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels des cessions de parts sociales susvisées respectivement sub I) et II). Les comparants sub 1.-, 2.- et 3.- déclarent, en application de la prédite loi du 12 novembre 2004, être les bénéficiaires réels de la société, agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. STOCKREISER, Kim STOCKREISER, Ken STOCKREISER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015036860/80.

(150042166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

BTC Cuatro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.058.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"BTC Investments 2014 S.à r.l." having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 193.084),

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "BTC CUATRO S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprise and may lend its assistance to such company through loans, guarantees or otherwise. It may loan or borrow with or without interest, mortgage, issue bonds and other acknowledgment of debt and to discharge.

It can achieve its purpose directly or indirectly for itself or for third parties, alone or in combination by performing any operation which promotes its purpose or that of companies in which it holds directly or indirectly interests.

Generally, the company may take any controlling or monitoring and perform any operations that may have seemed useful in carrying out its purpose and aim.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred Euro (100,- EUR) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls or by video conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision:

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2015.

Subscription and payment:

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party "BTC Investments 2014 S.à r.l.", prenamed and represented as aforesaid, declares subscribed one hundred twenty-five (125) shares and fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, has immediately resolved the following resolutions:

- 1) The Company shall be governed by three (3) managers.
- 2) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - a) Mr. Roberto Ramón GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, manager of companies, born on March 2nd, 1970 in Bilbao (Spain), residing at Diagonal 640, 3e E, 08017 Barcelone (Spain);
 - b) Mr Yannick KANTOR, manager of companies, born on October 25th, 1975 in Verviers (Belgium), residing professionally at, 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, and
 - c) Mr. Pierre PETIT, manager of companies, born on June, 16th, 1977 in Liège (Belgium), residing professionally at 11, place Saints Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg.
- 3) The Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signatures of two (2) directors, with power of reciprocal delegation.
- 4) The address of the corporation is fixed at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first names, status and residence, the latter signed with the undersigned notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«BTC Investments 2014 S.à r.l.» ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 193.084),

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination «BTC CUATRO S.à r.l.» (ci-après la "Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réuni en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique ou par visioconférence.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération:

Les Statuts de la Société arrêtés, la comparante «BTC Investments 2014 S. à r.l.», prénommée et représentée comme ci-avant, a déclaré souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts sociales et les libérer moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique:

L'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3);
- 2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Roberto Ramón GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, administrateur de sociétés, né le 2 mars 1970 à Bilbao (Espagne), demeurant à Diagonal 640, 3e E, 08017 Barcelone (Espagne);
 - b) M. Yannick KANTOR, administrateur de sociétés, née le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
 - c) Mr. Pierre PETIT, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1977 à Liège (Belgique), demeurant au 11, Place Saints Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg.
- 3) La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux (2) gérants, avec pouvoir de délégation réciproque.
- 4) L'adresse de la Société est fixée au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 27 février 2015. Relation: DAC/2015/3435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 05 mars 2015.

Référence de publication: 2015036818/370.

(150042277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

TaxiRent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 39.098.

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAXIRENT S.A. (1991 22 10025) avec siège social à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, RCS B39098;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 55 du 19 février 1992, page 2.632.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Vincent ANDRES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54 rue de Cessange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Nicole DIDERRICH, employée privée, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54 rue de Cessange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Philippe GUILLAUME, employé privé, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54 rue de Cessange.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- conversion des actions au porteur en actions nominatives avec effet au 09 février 2015.
- 2.- modification subséquente du 2e alinéa de l'article 4 des statuts de la société afin de refléter la décision prise lors de cette assemblée.

3.- Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 09 février 2015 les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier le 2^e alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéa 2.** Toutes les actions sont nominatives, sauf dispositions contraire de la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14.20 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Andres, N. Diderrich, Guillaume, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 février 2015. Relation: DAC/2015/2779. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 03 mars 2015.

Référence de publication: 2015036652/56.

(150040832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Ankor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 194.514.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of February.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr. Grégory DRIOT, consultant, born in Neuilly-sur-Seine, France, on 29 June 1975, residing at 20 Chemin du Milieu, 1245 Collonge-Bellerive, Switzerland,

here represented by Mr. Giorgio BIANCHI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Geneva on 6 February 2015.

2) F&C PRIVATE EQUITY TRUST PLC, a Scottish Public Limited Company, with registered office at 80 George Street, Edinburgh EH2 3BU, Scotland, and registered with the Companies House of Scotland under number SC179412,

here represented by Mr. Giorgio BIANCHI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Edinburgh on 5 February 2015.

3) F&C EUROPEAN CAPITAL PARTNERS II LP, a Scottish Limited Partnership, registered with the Companies House of Scotland under number SL012489, having its registered office at 80 George Street, Edinburgh, EH2 3BU Scotland,

here represented by Mr. Giorgio BIANCHI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Edinburgh on 5 February 2015.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party sub 1, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party sub 1, Mr. Grégory DRIOT is the sole current member of ANKOR S.à r.l. having its registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, of which the registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned on 30 January 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by 1,250 Class A Units, 1,250 Class B Units, 1,250 Class C Units, 1,250 Class D Units, 1,250 Class E Units, 1,250 Class F

Units, 1,250 Class G Units, 1,250 Class H Units, 1,250 Class I Units and 1,250 Class J Units, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All these corporate units are allocated to Mr. Grégory DRIOT, prenamed.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred sixty-eight thousand seven hundred eighty Euros (EUR 768,780.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to seven hundred eighty-one thousand two hundred eighty Euros (EUR 781,280.00) by the creation and the issue of:

- eighty five thousand four hundred twenty (85,420) new class A corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with a share premium of an amount of EUR 573,999.79 (five hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-nine Euros/79),

- eighty five thousand four hundred twenty (85,420) new class B corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with a share premium of an amount of EUR 573,999.79 (five hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-nine Euros/79),

- eighty five thousand four hundred twenty (85,420) new class C corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with a share premium of an amount of EUR 573,999.79 (five hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-nine Euros/79),

- eighty five thousand four hundred twenty (85,420) new class D corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with a share premium of an amount of EUR 573,999.79 (five hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-nine Euros/79),

- eighty five thousand four hundred twenty (85,420) new class E corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with a share premium of an amount of EUR 573,999.79 (five hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-nine Euros/79),

- eighty five thousand four hundred twenty (85,420) new class F corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with a share premium of an amount of EUR 573,999.79 (five hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-nine Euros/79),

- eighty five thousand four hundred twenty (85,420) new class G corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with a share premium of an amount of EUR 573,999.79 (five hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-nine Euros/79),

- eighty five thousand four hundred twenty (85,420) new class H corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with a share premium of an amount of EUR 573,999.79 (five hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-nine Euros/79),

- eighty five thousand four hundred twenty (85,420) new class I corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with a share premium of an amount of EUR 573,999.79 (five hundred seventy-three thousand nine hundred ninety-nine Euros/79).

2) Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class A corporate units by F&C Private Equity Trust plc, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class B corporate units by F&C Private Equity Trust plc, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class C corporate units by F&C Private Equity Trust plc, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class D corporate units by F&C Private Equity Trust plc, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class E corporate units by F&C Private Equity Trust plc, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class F corporate units by F&C Private Equity Trust plc, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class G corporate units by F&C Private Equity Trust plc, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class H corporate units by F&C Private Equity Trust plc, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up

of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class I corporate units by F&C Private Equity Trust plc, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895. Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class A corporate units by F&C European Capital Partners II LP, with a share premium of an amount of 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class B corporate units by F&C European Capital Partners II LP, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class C corporate units by F&C European Capital Partners II LP, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class D corporate units by F&C European Capital Partners II LP, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class E corporate units by F&C European Capital Partners II LP, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class F corporate units by F&C European Capital Partners II LP, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class G corporate units by F&C European Capital Partners II LP, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred twenty nine seven hundred nine Euros/895); Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class H corporate units by F&C European Capital Partners II LP, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895; Subscription and paying up of forty two thousand seven hundred ten (42,710) new class I corporate units by F&C European Capital Partners II LP, with a share premium of an amount of EUR 286,999.895 (two hundred eighty six thousand nine hundred ninety nine euros/895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895

3) Amendment of Article 5.1 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named Company's sole member, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First and second resolutions

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred and sixty-eight thousand seven hundred and eighty Euros (EUR 768,780.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to seven hundred and eighty-one thousand two hundred and eighty Euros (EUR 781,280.00) by the creation and the issue of 85,420 new class A corporate units, 85,420 new class B corporate units, 85,420 new class C corporate units, 85,420 new class D corporate units, 85,420 new class E corporate units, 85,420 new class F corporate units, 85,420 new class G corporate units, 85,420 new class H corporate units and 85,420 new class I corporate units, each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription and payment

The sole member accepts that all the new corporate units are subscribed as follows:

(i) by F&C PRIVATE EQUITY TRUST PLC, prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and fully pay up for:

- 42,710 new class A corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/ 895);

- 42,710 new class B corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/ 895);

- 42,710 new class C corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/ 895);

- 42,710 new class D corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/ 895);

- 42,710 new class E corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
- 42,710 new class F corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895), by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
- 42,710 new class G corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
- 42,710 new class H corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
- 42,710 new class I corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
- (ii) by F&C EUROPEAN CAPITAL PARTNERS II LP, prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and fully pay up for:
 - 42,710 new class A corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
 - 42,710 new class B corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
 - 42,710 new class C corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
 - 42,710 new class D corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
 - 42,710 new class E corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
 - 42,710 new class F corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
 - 42,710 new class G corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
 - 42,710 new class H corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895);
 - 42,710 new class I corporate units with a share premium of an amount of EUR 286,999.895, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 329,709.895 (three hundred and twenty-nine thousand seven hundred nine Euros/895).

All the new Class A to I corporate units of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a total share premium of five million one hundred and sixty-five thousand nine hundred and ninety-eight Euros eleven Eurocents (EUR 5,165,998.11) have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned parties sub 2 and 3 for an aggregate amount of five million nine hundred and thirty-four thousand seven hundred and seventy-eight Euros eleven Eurocents (EUR 5,934,778.11) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5.1 of the Company's Articles of Association is amended and now reads as follows:

Art. 5.1. "The Company's corporate capital is set seven hundred and eighty-one thousand two hundred and eighty Euros (EUR 781,280.00), represented by:

- Eighty-six thousand six hundred and seventy (86,670) class A corporate units (the "Class A Units"),
- Eighty-six thousand six hundred and seventy (86,670) class B corporate units (the "Class B Units"),
- Eighty-six thousand six hundred and seventy (86,670) class C corporate units (the "Class C Units"),
- Eighty-six thousand six hundred and seventy (86,670) class D corporate units (the "Class D Units"),

- Eighty-six thousand six hundred and seventy (86,670) class E corporate units (the “Class E Units”),
 - Eighty-six thousand six hundred and seventy (86,670) class F corporate units (the “Class F Units”),
 - Eighty-six thousand six hundred and seventy (86,670) class G corporate units (the “Class G Units”),
 - Eighty-six thousand six hundred and seventy (86,670) class H corporate units (the “Class H Units”),
 - Eighty-six thousand six hundred and seventy (86,670) class I corporate units (the “Class I Units”),
 - One thousand two hundred fifty (1,250) class J corporate units (the “Class J Units”),
- all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Class A Units, Class B Units, Class C Units, Class D Units, Class E Units, Class F Units, Class G Units, Class H Units, and Class I Units are collectively referred as the “Classes of Units of the First Category” (or individually a “Class of Units of the First Category”).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 4,000.

Powers

The appearing person acting in the above stated capacities does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person acting in his hereabove stated capacities, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person acting in his hereabove stated capacities, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU

1) Monsieur Grégory DRIOT, consultant, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 29 juin 1975, demeurant au 20 Chemin du Milieu, 1245 Collonge-Bellerive, Suisse,

ci-après représenté par Monsieur Giorgio BIANCHI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Genève, le 6 février 2015.

2) F&C PRIVATE EQUITY TRUST PLC, une Public Limited Company de droit écossais, avec siège social au 80 George Street, Edinburgh EH2 3BU, Ecosse, et enregistrée auprès de la Companies House d'Ecosse sous le numéro SC179412,

ci-après représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Edinburgh le 5 février 2015.

3) F&C EUROPEAN CAPITAL PARTNERS II LP, un Limited Partnership de droit écossais, enregistrée auprès de la Companies House d'Ecosse sous le numéro SL012489, avec siège social au 80 George Street, Edinburgh, EH2 3BU Ecosse,

ci-après représenté par Monsieur Giorgio BIANCHI, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Edinburgh le 5 février 2015.

Ces procurations signées “ne varietur” par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

La partie comparante prénommée sub 1, représentée comme établit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante prénommée sub 1, Monsieur Grégory DRIOT, précité, est l'associé unique actuel d'ANKOR S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 30 janvier 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par 1.250 Parts de Classe A, 1.250 Parts de Classe B 1.250, Parts de Classe C, 1.250 Parts de Classe D, 1.250 Parts de Classe E, 1.250 Parts

de Classe F, 1.250 Parts de Classe G, 1.250 Parts de Classe H, 1.250 Parts de Classe I et 1.250 Parts de Classe J, toutes ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Toutes ces parts sociales sont détenues par Monsieur Grégory DRIOT, précité.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 768.780) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à sept cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 781.280) par la création et l'émission de:

- quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt (85.420) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 573.999,79 (cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros/79),

- quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt (85.420) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 573.999,79 (cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros/79),

- quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt (85.420) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 573.999,79 (cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros/79),

- quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt (85.420) nouvelles parts sociales de classe D d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 573.999,79 (cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros/79),

- quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt (85.420) nouvelles parts sociales de classe E d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 573.999,79 (cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros/79),

- quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt (85.420) nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 573.999,79 (cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros/79),

- quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt (85.420) nouvelles parts sociales de classe G d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 573.999,79 (cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros/79),

- quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt (85.420) nouvelles parts sociales de classe H d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 573.999,79 (cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros/79),

- quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt (85.420) nouvelles parts sociales de classe I d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 573.999,79 (cinq cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros/79).

2) Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe A par F&C Private Equity Trust Plc, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe B par F&C Private Equity Trust Plc, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe C par F&C Private Equity Trust Plc, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe D par F&C Private Equity Trust Plc, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe E par F&C Private Equity Trust Plc, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe F par F&C Private Equity Trust Plc, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe G par F&C Private Equity Trust Plc, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe H par F&C Private Equity Trust Plc, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe I par F&C Private Equity Trust Plc, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895;

Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe A par F&C European Capital Partners II LP, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe B par F&C European Capital Partners II LP, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe C par F&C European Capital Partners II LP, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe D par F&C European Capital Partners II LP, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe E par F&C European Capital Partners II LP, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe F par F&C European Capital Partners II LP, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe G par F&C European Capital Partners II LP, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe H par F&C European Capital Partners II LP, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895; Souscription et libération de quarante-deux mille sept cent dix (42.710) parts sociales de Classe I par F&C European Capital Partners II LP, avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 (deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros/895), par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895.

3) Modification de l'Article 5.1 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 768.780) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à sept cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 781.280) par la création et l'émission de 85.420 nouvelles parts sociales de classe A, 85.420 nouvelles parts sociales de classe B, 85.420 nouvelles parts sociales de classe C, 85.420 nouvelles parts sociales de classe D, 85.420 nouvelles parts sociales de classe E, 85.420 nouvelles parts sociales de classe F, 85.420 nouvelles parts sociales de classe G, 85.420 nouvelles parts sociales de classe H et 85.420 nouvelles parts sociales de classe I, chacune d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro).

Souscription et libération

L'associé unique accepte la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

(i) par F&C PRIVATE EQUITY TRUST PLC, précitée et représentée comme indiqué ci-avant, qui déclare souscrire et libéré intégralement:

- 42.710 nouvelles parts sociales de classe A avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe B avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe C avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe D avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe E avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe F avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe G avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe H avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe I avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);

(ii) par F&C EUROPEAN CAPITAL PARTNERS II LP, précité et représenté comme indiqué ci-avant, qui déclare souscrire et libéré intégralement:

- 42.710 nouvelles parts sociales de classe A avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe B avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe C avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe D avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe E avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe F avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe G avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe H avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895);
- 42.710 nouvelles parts sociales de classe I avec une prime d'émission de EUR 286.999,895 par un apport en espèces d'un montant total de EUR 329.709,895 (trois cent vingt-neuf mille sept cent neuf euros/895).

Toutes les nouvelles parts sociales de Classes A à I d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq millions cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros onze eurocents (EUR 5.165.998,11) ont été libérées intégralement en espèces par les parties comparantes sub 2 et 3 d'un montant total de cinq millions neuf cent trente-quatre mille sept cent soixante-dix-huit euros onze eurocents (EUR 5.934.778,11), qui est à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Article 5.1. des statuts de la Société est modifié et est à présent libellé comme suit:

Art. 5.1. «Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 781.280), représenté par:

- Quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix (86.670) Parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A»),
- Quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix (86.670) Parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B»),
- Quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix (86.670) Parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C»),
- Quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix (86.670) Parts sociales de classe D (les «Parts de Classe D»),
- Quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix (86.670) Parts sociales de classe E (les «Parts de Classe E»),
- Quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix (86.670) Parts sociales de classe F (les «Parts de Classe F»),
- Quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix (86.670) Parts sociales de classe G (les «Parts de Classe G»),
- Quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix (86.670) Parts sociales de classe H (les «Parts de Classe H»),
- Quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix (86.670) Parts sociales de classe I (les «Parts de Classe I»),
- Mille deux cent cinquante (1.250) Parts sociales de classe J (les «Parts de Classe J»),

toutes ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts de Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I sont collectivement désignées les "Classes des Parts de Première Catégorie" (ou individuellement une "Classe des Parts de Première Catégorie").»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à EUR 4.000.

Pouvoir

La personne comparante es qualités qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la personne comparante es qualité qu'elle agit, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 février 2015. 1LAC / 2015/ 4506. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015036773/438.

(150041986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

CERE III W Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.077.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037711/10.

(150043408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Franki Foundations Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5201 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 concernant FRANKI FOUNDATIONS BELGIUM, ayant pour succursale FRANKI FOUNDATIONS LUXEMBOURG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/03/2015.

Référence de publication: 2015038587/11.

(150043025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Aircraft Holding Solutions VI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.029.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of February.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Aircraft Holding Solutions II DE, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Delaware, with registered office at the Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, State of Delaware 19801, United States of America, registered under number 5688075,

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy, given on February 13th, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Denomination. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Holding Solutions VI Lux S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 Subscribed share capital. The issued share capital of the Company is set at USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars). The share capital is divided into (i) 100,000 (one hundred thousand) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and (ii) 10 (ten) classes of 10,000 (ten thousand) shares each as follows:

- 10,000 (ten thousand) class A shares;
- 10,000 (ten thousand) class B shares,

- 10,000 (ten thousand) class C shares,
- 10,000 (ten thousand) class D shares,
- 10,000 (ten thousand) class E shares,
- 10,000 (ten thousand) class F shares,
- 10,000 (ten thousand) class G shares,
- 10,000 (ten thousand) class H shares,
- 10,000 (ten thousand) class I shares,
- 10,000 (ten thousand) class J shares,

Each share of the Company has a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the «Classes of Shares» as the case may be, or individually as a «Class of Shares». All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the «shares» as the case may be, or individually as a «share».

The general meeting of shareholders may resolve to allocate all or part of the share premium paid upon the subscription of shares to one or several Classes of Shares (the «Allocated Share Premium»). The Allocated Share Premium is available only for distribution to the holders of the Class of Shares to which it is allocated.

Each Class of Shares has the following features which mainly lead to the following economic rationale:

- the class J shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the day of its incorporation until the redemption of the said class J shares;
- the class I shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the class J shares until the redemption of the said class I shares;
- etc. (the same rationale applies mutatis mutandis to the other successive Classes of Shares).

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

5.2 Redemption of shares. The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 5., the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) the Allocated Share Premium allocated to such Class of Shares, as well as any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = the Allocated Share Premium allocated to the Class of Shares to be cancelled, as well as freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share	shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount and shall never be lower than the sum of the net profits (including carried forward profits and profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved) and the amount of the share capital reduction, the Allocated Share Premium allocated to the Class of Shares to be cancelled and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, after deduction of the losses (including carried forward losses), (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subject to the prior repurchase of all Classes of Shares, the Company may redeem Ordinary Shares.

The repurchase of Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repurchase price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The Allocated Share Premium may be distributed only to the holders of the Class of Shares to which it is allocated. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium (other than the Allocated Share Premium) account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31, 2015.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party, Aircraft Holding Solutions II DE, LLC, prenamed, has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares, and, in its capacity as sole shareholder has allocated share premium as follows:

Category	Number of shares subscribed	Subscription price - Allocated Share Premium
Ordinary shares	100,000 (one hundred thousand)	USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars)
Class A shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated

		Share Premium
Class B shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated Share Premium
Class C shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated Share Premium
Class D shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated Share Premium
Class E shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated Share Premium
Class F shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated Share Premium
Class G shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated Share Premium
Class H shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated Share Premium
Class I shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated Share Premium
Class J shares	10,000 (ten thousand)	USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) consisting in USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) nominal value and USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) Allocated Share Premium

Evidence of the payment of the total subscription price of an amount of five hundred thousand US Dollars (USD 500,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred (Euro 1,400.-).

The amount of five hundred thousand US Dollars (USD 500,000) is evaluated at four hundred thirty-eight thousand two hundred nine euro and eighty-four cent (EUR 438,209.84)

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
 - Mrs. Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Minneapolis, MN, on 1st January 1958.
 - Mr. Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize février.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Aircraft Holding Solutions II DE, LLC, une «limited liability company» régie par la loi du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Coustle County, Etat Du Delaware, Etats-Unis D'Amérique, immatriculée sous le numéro 5688075,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 février 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aircraft Holding Solutions VI Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Capital social souscrit. Le capital social émis de la Société est fixé à 200.000 USD (deux cent mille Dollars Américains). Le capital social est divisé en (i) 100.000 (cent mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 10 (dix) classes de 10.000 (dix mille) parts sociales comme suit:

- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A,
- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe B,
- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe C,
- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe D,
- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe E,
- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe F,
- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe G,
- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe H;
- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe I,
- 10.000 (dix mille) parts sociales de classe J,

Chaque part sociale de la Société a une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain).

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement désignées comme les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Classes de Parts Sociales seront désignées collectivement comme «parts sociales» selon le cas, ou individuellement comme «part sociale».

L'assemblée générale des associés peut résoudre d'affecter tout ou partie de la prime d'émission payée lors de la souscription de parts sociales à une ou plusieurs Classes de Parts Sociales (la "Prime d'Emission Affectée"). La Prime d'Emission Affectée est disponible uniquement pour distribution aux porteurs de Classes de Parts Sociales auxquelles elle est affectée.

Chaque Classe de Parts Sociales a les caractéristiques suivantes qui conduisent principalement au raisonnement économique suivant:

- Les Parts Sociales de Classe J donnent droit aux bénéfices nets et les montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société à compter du jour de sa constitution jusqu'à ce que le rachat des ces Parts Sociales de Classe J;
- Les Parts Sociales de Classe I donnent droit aux bénéfices nets et les montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société à compter du rachat des Parts Sociales de Classe J jusqu'à le rachat des Parts Sociales de ladite Classe I;
- Etc. (le même raisonnement s'applique mutatis mutandis aux autres classes de parts sociales).

Pour le moment et tant que les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, ce qui implique que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée en son nom doit être établi par écrit.»

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts et la Société peut procéder au rachat des ses autres parts sociales par une résolutions de ses associés.

5.2. Rachat de parts sociales. La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Classe(s) de Parts Sociales.

De telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées au moyen d'une diminution du capital social.

Un tel rachat de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat et l'annulation de parts sociales sera (i) réalisé dans l'ordre alphabétique inversé des Classes de Parts Sociales émises (en commençant par les Parts Sociales de Classe J) et (ii) toujours effectué pour toutes les parts de la Classe de Parts Sociales concernée.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leurs détentions dans cette classe (dans la limite cependant du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Classe(s) de Parts Sociales concernées, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 5., les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) la Prime d'Emission Affectée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, ainsi que toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

PE = la Prime d'Emission Affectée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée ainsi que toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Montant d'Annulation par Part Sociale Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Montant Total d'Annulation Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible et ne sera jamais inférieur à la somme des bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés et des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année financière, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés) et le montant de la réduction du capital, le montant de la Prime d'Emission Affectée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, et la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, après déduction des pertes (y compris les pertes reportées), (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la

Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Sous réserve du rachat préalable de toutes les Classes de Parts Sociales, la Société peut racheter des Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment sous forme de conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

La Prime d'Emission Allouée ne peut être distribuée qu'aux porteurs de la Classe de Parts Sociales à laquelle elle est affectée. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission (sauf la Prime d'Emission Allouée) à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante Aircraft Holding Solutions II DE, LLC, pré-nommée, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes, et en qualité d'associé unique, a alloué la prime d'émission comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales souscrites	Prix de souscription - Prime d'Emission Affectée
Parts sociales ordinaires	100.000 (cent mille)	100.000 USD (cent mille dollars américains)
Parts sociales de classe A	10.000 (dix mille)	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime d'Emission Affectée
Parts sociales de classe B	10.000 (dix mille)	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime d'Emission Affectée
Parts sociales de classe C	10.000 (dix mille)	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime d'Emission Affectée
Parts sociales de classe D	10.000 (dix mille)	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime d'Emission Affectée
Parts sociales de classe E	10.000 (dix mille)	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime d'Emission Affectée
Parts sociales de classe F	10.000 (dix mille)	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime d'Emission Affectée
Parts sociales de classe G	10.000 (dix mille)	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime

			d'Emission Affectée
Parts sociales de classe H	10.000	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en (dix mille) 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime	d'Emission Affectée
Parts sociales de classe I	10.000	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en (dix mille) 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime	d'Emission Affectée
Parts sociales de classe J	10.000	40.000 USD (quarante mille dollars américains) consistant en (dix mille) 10.000 USD (deux mille dollars américains) de valeur nominale et 30.000 USD (trente mille dollars américains) de Prime	d'Emission Affectée

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500.000,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

La somme de cinq cents mille US Dollars (USD 500.000) est évaluée à quatre cent trente-huit mille deux cent neuf euros et quatre-vingt-quatre cent (EUR 438,209.84).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Madame Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Minneapolis, MN, le 1^{er} janvier 1958, et
 - Monsieur Herve Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. 2LAC/2015/4126. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036732/747.

(150041535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Venglo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037470/9.

(150041610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Capital Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 154.615.

L'an deux mille quinze, le vingt-six février.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Capital Management Company S.A.", avec siège social à L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1915 du 16 septembre 2010,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 154.615 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (la «Présidente»).

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.
2. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration de la Société et décharge.
3. Nomination de Monsieur Norbert MIRANDA en tant qu'administrateur unique de la Société et fixation de la durée de son mandat.
4. Conversion des titres au porteur en actions nominatives et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.
5. Modification du pouvoir de signature statutaire et modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société.
6. Refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
7. Divers.

B. L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui a été porté sur une liste de présence, signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

C. La procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

D. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

E. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que les cent (100) actions représentatives du capital social ont été émises par la Société sous forme de titres au porteur (les «Titres au Porteur»).

L'assemblée générale décide de convertir les Titres au Porteur en actions nominatives. Par conséquent, l'assemblée générale annule les Titres au Porteur et donne tous pouvoirs à l'administrateur unique afin d'établir un registre des actionnaires tenu au siège social de la Société et qui devra contenir les indications prévues à l'article 39 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ainsi, l'assemblée générale modifie, dans son intégralité, l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de tous les administrateurs actuels de la Société et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale nomme en tant qu'administrateur unique de la Société Monsieur Norbert MIRANDA, administrateur de sociétés, né le 20 octobre 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 2, rue Millewee.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature statutaire et modifie, par conséquent, l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autre, la société anonyme unipersonnelle:

«I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Capital Managment Company S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

III. Conseil d'administration Administrateur unique

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Le conseil d'administration devra élire en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi du mois de Mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

V. Surveillance de la société

Art. 12. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 13. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 14. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 27 février 2015. Relation: DAC/2015/3443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 05 mars 2015.

Référence de publication: 2015036831/243.

(150042326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Abacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 137.378.

L'an deux mille quinze, le dix février.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ABACOM S.A.», ayant son siège social à L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 137.378, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1000 du 23 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2558 du 15 octobre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2. Modification de l'article 3 alinéa 2 relatif aux actions au porteur des statuts. L'article 3 alinéa 2 aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Toutes les actions sont nominatives.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 2 des statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 2.** Toutes les actions sont nominatives. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LUSATTI, V. ALEXANDRE, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3617. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034822/57.

(150039127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Barez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 33.526.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 mars 2015

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 03 mars 2015 au siège de la société:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur PEREZ Didier, gérant de sociétés, né le 27.07.1954 à Lyon(France), demeurant à L-3591 Dudelange, 29 rue de la Vallée, comme gérant unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer pour une durée indéterminée Madame BAILLY Raymonde, pensionnée, née le 2 mars 1944 à Torcieu / Ain (France), demeurant à L-3591 Dudelange, 29 rue de la Vallée, comme gérant unique

La société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 03 mars 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015037645/21.

(150043256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

CERE II Coinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.203.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036867/10.

(150042005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

B.D.S. S.A., Bethel Development & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.697.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le cinq février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Franck AMOUYAL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il est propriétaire de la totalité des actions de la société "BETHEL DEVELOPMENT & SERVICES S.A." en abrégé "B.D.S. S.A." avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, Rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.697, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1766 du 12 septembre 2009 et dont le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente-trois euros (EUR 33,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AMOUYAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 3845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signe): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036810/42.

(150041887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.
